PEDAGOPSY
Psychopedia Formations
Organisme de formation certifié Qualiopi

Politique d'accessibilité pédagogique

Version 1.0 — Août 2026 — Applicable à l'ensemble du catalogue Psychopedia Formations

Référence	POL-ACC-v1.0
Date de publication	Août 2026
Prochaine révision	Août 2027 (révision annuelle)
Référent handicap	Louis-Adrien Eynard, directeur
Rédigée par	Direction de Psychopedia Formations

Psychopedia Formations s'engage à rendre ses formations accessibles à toute personne en situation de handicap. Cette politique s'applique à l'ensemble des formations du catalogue, en visio directe comme en replay asynchrone.

Votre référent handicap

Louis-Adrien Eynard, psychologue et directeur de Psychopedia Formations, est le référent handicap unique de l'organisme. Il pilote directement chaque demande d'adaptation.

Adresse mail	psychopediaformations@gmail.com
Téléphone	06 66 05 11 32
Adresse de correspondance	23 rue du Capitaine Lagache, 75017 Paris
Délai de réponse	Sous 48 heures ouvrées

Vous pouvez le contacter pour toute question relative à l'accessibilité d'une formation, avant votre inscription, pendant votre parcours ou après la formation.

Adaptations proposées

Selon votre situation, nous mettons en place les adaptations suivantes :

- Sous-titrage automatique en temps réel des sessions Zoom
- Transmission anticipée des supports de formation, au moins 48 heures avant chaque journée, pour préparation à distance
- Enregistrement systématique des sessions et mise à disposition en replay avec sous-titres

• Aménagement du rythme de suivi : fractionnement des journées, pauses supplémentaires, séances de rattrapage individuelles

D'autres adaptations peuvent être étudiées au cas par cas selon vos besoins spécifiques : format de documents adaptés (police OpenDyslexic, contraste renforcé, versions audio des supports écrits sur demande), temps majoré pour les évaluations, modalité orale en remplacement d'un écrit.

Procédure d'accompagnement

1. Signalez votre situation au référent handicap au moment de l'inscription ou dès que possible avant le début de la formation.
2. Un entretien téléphonique de 20 à 30 minutes est organisé pour identifier ensemble les adaptations pertinentes.
3. Un plan d'accompagnement individuel est formalisé par écrit et partagé avec vous avant le démarrage de la formation.
4. Les adaptations sont mises en place à l'ouverture de la formation.
5. Un point de suivi est proposé à mi-parcours pour ajuster si besoin.

Ressources externes

Si votre situation nécessite un accompagnement complémentaire, vous pouvez solliciter :

• **Agefiph** — pour les personnes en emploi ou en recherche d'emploi dans le secteur privé

• **FIPHFP** — pour les agents de la fonction publique

• **Cap emploi** — pour l'accompagnement à la formation professionnelle

• **MDPH** — pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et l'ouverture de droits

Nos engagements

• Traiter toute demande d'adaptation dans un délai maximum de 48 heures ouvrées.

• Ne jamais faire de la situation de handicap un motif de refus d'inscription.

• Garantir la confidentialité des informations médicales et des demandes d'adaptation.

• Réviser cette politique au minimum une fois par an et publier chaque version datée.

• Documenter chaque adaptation mise en place pour améliorer nos pratiques.

Validité et diffusion

Cette politique est publiée sur le site psychopedia-formations.fr/accessibilite-handicap et jointe à chaque programme de formation. Elle est opposable à Psychopedia Formations dès sa date de publication.

Certification Qualiopi n° QUA006783, délivrée le 16 février 2024 par ICPF (accréditation Cofrac N° 5-0616), valable jusqu'au 15 février 2027, au titre des actions de formation (L.6313-1 - 1°).